REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

ARRETE PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT 106. Rue du château

N°185

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28;

CONSIDERANT des travaux pour le compte d'un particulier sur la voie communale lieu-dit : « 106, Rue du Château » le stationnement est interdit du 12 septembre à 17H au 13 septembre 2017 à 18H;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: En raison de travaux pour le compte d'un particulier sur la voie communale au lieu-dit : « 106, Rue du Château » le stationnement est interdit du mardi 12 septembre 2017 à partir de 17H jusqu'au mercredi 13 septembre à 18 H.

<u>ARTICLE 2</u>: Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

<u>ARTICLE 3</u>: Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

<u>ARTICLE 4</u>: Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 11 septembre 2017.

LE MAIRE Stéphane ARNAUD

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION